

Cahier des charges : Pair-aidant·e addictions (PAA) auprès de l'ELMA (Équipe de liaison et de mobilité en addictions du CHUV) – V1.0

1. Intitulé du poste : Pair-aidant·e addictions (PAA)

Le/la pair-aidant·e addictions (PAA) est une personne concernée par une problématique d'addiction qui ancre sa pratique et sa posture d'accompagnant·e auprès de ses pairs à partir de sa propre expérience de rétablissement. Il/elle développe ainsi un savoir expérientiel qui sert sa pratique et lui permet de soutenir et accompagner des personnes en situation d'addictions pour les aider à apprivoiser leurs difficultés et leurs souffrances afin de la transformer en expérience favorable au rétablissement. Ces professionnel·le-s sont complémentaires au dispositif de soutien professionnel psycho-social existant.

2. Objectif général du poste et tâches principales

Le/la PAA s'appuie sur son savoir expérientiel en matière d'addictions pour soutenir le/la patient·e dans son rétablissement et amener un regard complémentaire sur la situation de celle-ci /celui-ci auprès des membres de l'équipe interdisciplinaire.

Dans le cadre de sa mission, le/la PAA sera amené·e à effectuer les tâches suivantes :

A. Favoriser le suivi en deuxième ligne de patients présentant des troubles de l'addiction et troubles psychiques et/ou des difficultés sociales importantes, p. ex. :

- Établir avec l'intervenant de 1^{ère} ligne (case manager et/ou médecin) une collaboration étroite en vue de soutenir le patient dans l'atteinte de ses objectifs
- Expliquer son rôle de PAA et partager son savoir expérientiel sur la maladie psychique avec les patients et/ou leurs proches et, les soutenir dans leur processus de rétablissement lors des rencontres individuelles ou en binôme avec un membre de l'équipe
- Accompagner le patient dans les démarches en lien au rétablissement, en accord avec les cases managers
- Utiliser des outils cliniques orientés rétablissement tels que le plan de crise conjoint, la carte réseau ou autre de manière autonome et en collaboration avec l'intervenant·e de 1^{ère} ligne
- Participer au colloque, donner son avis et communiquer les informations pertinentes à l'accompagnement des patients

B. Favoriser la coordination lors de transitions (hôpital-structures d'hébergement-communauté-hôpital suivis ambulatoires, etc.), p. ex. :

- Contribuer à la rédaction du Plan de crise conjoint (PCC) du patient avec d'autres intervenants de l'ELMA. Utiliser d'autres outils complémentaires qui soutiennent la démarche de rétablissement dans la période de transition
- Contribuer à la transition des patients entre structure hospitalière et domicile (ou autre lieu de vie), par le biais de conseils et outils pratiques pour la gestion des symptômes ; et en les informant sur les ressources disponibles au sein du réseau de soins et psycho-sociale
- Réaliser des accompagnements vers les différents lieux de vie et/ou le réseau de soin de manière autonome mais coordonnée avec l'intervenant 1^{ère} ligne

C. Contribuer à l'identification des besoins, des ressources et des forces afin de soutenir le processus rétablissement de l'utilisateur et l'orienter vers les structures adéquates, p. ex. :

- Soutenir le patient pour qu'il parvienne à identifier de nouvelles solutions ou stratégies
- Contribuer, par la création d'un partenariat avec les patients et/ou leurs proches, à leur (ré)insuffler de l'espoir en considérant leur vécu et perception en lien à la maladie, ainsi que l'impact que celle-ci peut avoir sur leur vie (stigmatisation, auto-stigmatisation, dévalorisation des ressources et compétences)
- Rencontrer le patient et ses proches/entourage au domicile après l'évaluation de l'intervenant-e de première ligne afin de compléter les observations de ce dernier
- Accompagner le patient auprès des ressources (personnes, lieux), pour l'encourager à développer de nouveaux liens dans le réseau et dans la cité
- Collaborer à l'organisation et la co-animation d'un groupe de parole
- Apporter à l'équipe de soins son expertise de PAA et contribuer à la prise en compte des préoccupations liées à la stigmatisation et au rétablissement
- Participer aux espaces d'intervision et/ou de supervisions cliniques

D. Contribuer à la documentation du « Projet pilote pairs praticiens addiction en milieu hospitalier - Collaboration directe addiction », p. ex. :

- Prendre connaissance du contexte et du milieu dans lequel s'inscrit l'implémentation de la fonction des PAA (lors du jumelage, rencontres avec l'équipe de l'ELMA et les patients)
- Tenir un « carnet de bord »/Timesheet recensant les activités déployées sur l'ELMA afin de définir, dans un processus dynamique et en collaboration avec l'équipe d'encadrement et du projet, le champ d'intervention du PAA
- Contribuer à l'identification des facteurs de succès et des enjeux liés à l'implémentation de la fonction de PAA auprès des patients et des équipes de soins et procéder aux ajustements nécessaires
- Suivre les séances d'accompagnement avec SYSTMD
- Répondre aux sollicitations du GREA et du SMA pour des fins d'évaluation continue du projet

3. Connaissances et compétences requises

- Veiller à une bonne transmission des informations, notamment celles recueillies lors des interventions individuelles pour cela, il est important de communiquer systématiquement les actions entreprises avec le/la patient-e avec les collègues de manière orale et/ou écrite par le biais de l'interface SOARIAN (accès à l'écriture des notes).
- Connaître le réseau médico-psycho-social et les différentes offres d'hébergement, afin de soutenir l'équipe de l'ELMA dans la recherche d'alternatives à l'hospitalisation
- Se former au PCC et carte réseau et/ou tout autre outil de rétablissement
- Assurer certaines tâches administratives liées à l'activité PAA, la gestion du temps de travail et éventuellement des formations continues
- Consulter régulièrement sa boîte mail CHUV pour suivre les informations relatives au Service et à l'équipe

4. Posture du/de la PAA

- Respecter le présent cahier des charges, la charte institutionnelle du CHUV (secret professionnel, ponctualité, collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe...) et la convention de collaboration¹
- Faire preuve d'autonomie et de responsabilité dans son activité professionnelle
- Communiquer et travailler en équipe
- S'adapter, gérer son stress et les imprévus
- Exprimer son point de vue en tant que PAA pour contribuer à l'enrichissement des échanges et des réflexions lors des colloques cliniques et lors d'interventions auprès des membres de l'équipe
- Se remettre en question toujours dans un état d'esprit collaboratif
- Identifier ses limites, savoir les respecter et savoir demander de l'aide en sollicitant le superviseur, l'équipe et les cadres

5. Conditions

Vous travaillerez avec une petite équipe interdisciplinaire de l'ELMA composée de 7 professionnel-le-s (cases-managers et médecins), en binôme ou de manière autonome. Vous bénéficierez d'un temps de jumelage pendant 6 semaines et d'un encadrement proposé par l'infirmier chef du SMA et d'un coaching régulier par l'association SYSTMd. Vous travaillerez sur deux jours fixes en semaine avec des possibilités ponctuelles de flexibilité. Vous vous déplacerez sur différents endroits du canton de Vaud.

6. Hiérarchie

- Vous répondrez de votre travail auprès de l'infirmier chef du SMA, Loïc Menneret, qui sera votre supérieur hiérarchique. En cas d'absence, vous vous adresserez à son substitut, l'ICUS de l'unité hospitalière
- Aucun collaborateur ne vous est subordonné

7. Autre

Parce que cette mission, d'une durée maximale de deux ans, s'inscrit dans la réalisation d'un projet pilote, les tâches décrites au point 2 du ce cahier des charges sont susceptibles d'évoluer. Toute modification se fera d'entente avec le/la PAA et sera consignée dans un avenant.

8. Ratification

J'ai pris connaissance du cahier des charges et comprends les obligations qui en découlent.

Signature du/de la PPA

Date :

¹ La convention de collaboration décrit plus précisément le contexte institutionnel dans lequel prend place ce poste, précise les rôles et responsabilités des différents partenaires du projet pilote et les modalités d'engagement du/de la PAA.